

**Opération « Parlement des enfants » - 18^{ème} édition
année scolaire 2012-2013**

- **Avant le 14 novembre 2012** : Envoi des candidatures, par voie électronique, à la direction des services départementaux de l'éducation nationale de Maine et Loire, au moyen du coupon réponse joint dûment renseigné.
- **Du 14 au 23 novembre 2012** : Transmission des coordonnées des écoles retenues, par la direction des services départementaux de l'éducation nationale, à la direction générale de l'enseignement scolaire.
- **Courant décembre 2012** : Envoi d'un colis pédagogique, par l'Assemblée nationale, aux classes retenues.
- **Avant le 18 janvier 2013** : Transmission par les directrices ou directeurs d'école, du nom et des coordonnées du délégué junior, de son suppléant et de leur accompagnateur, à la direction des services départementaux de l'éducation nationale (*un formulaire sera adressé aux écoles retenues*).
- **Avant le 20 mars 2013** : Envoi, par les classes participantes, des propositions de loi et de deux questions à la direction des services départementaux de l'éducation nationale.
- **Mi-mars** : Envoi aux participants, de la circulaire relative à l'organisation des transports et de la journée du 8 juin, par l'Assemblée nationale.
- **Du 25 au 29 mars 2013** : Sélection par le jury académique des meilleurs travaux.
- **13 mai 2013** : Sélection par le jury national des quatre meilleures propositions de loi (*mise en ligne sur le site : <http://www.parlementdesenfants.fr/>*).
- **Avant fin avril 2013** : Transmission, par les écoles lauréates académiques, des RIB ou RIP, permettant le versement du prix en espèces, directement à l'Assemblée nationale.
- **Mi-mai** : Envoi aux participants, des badges et invitations, par l'Assemblée nationale.
- **2^{ème} quinzaine de mai** : Discussion en classe des quatre lois lauréates.
- **Samedi 8 juin 2013** : Réunion au Palais-Bourbon des 577 délégués juniors pour le Parlement des enfants.